



Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

SLO 43

ID : 033-213300700-20220412-202224-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt et un, le Douze avril, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir Magali LAPARIDIE, Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Gilles RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Catherine SANCHEZ

DELIB_2022/24_Institution et vie politique

Validation des statuts de la CDC Médullienne

VU la délibération n°02-01-22 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Médullienne

VU la modification des statuts de la manière suivante :

- Modification de l'article 4-2 des statuts de la communauté de communes Médullienne en remplaçant « au titre des compétences optionnelles » par « au titre des compétences supplémentaires »
- Modification de l'article 12 en enlevant "la fonction de receveur de la communauté de communes Médullienne sont exercées par Monsieur le Trésorier de Castelnau de médoc" et à remplacer par : "Les fonctions de receveur de la communauté de communes Médullienne sont exercées par le Service comptable de Pauillac.
- Modification de l'annexe aux statuts en remplaçant « 2 - au titre des compétences optionnelles » par « au titre des compétences supplémentaires »
- Complément de l'annexe aux statuts 2-4-4 Accueil Enfance Jeunesse : de 3 ans à 17 ans avec
Pour les enfants scolarisés en primaire (maternelle et élémentaire) :
 - Création, aménagement, entretien, gestion des bâtiments ALSH et de leurs abords,
 - Gestion des activités périscolaires dans le cadre de l'accueil des enfants le matin et le soir avant et après le temps scolaire, ainsi que le mercredi toute la journée

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 ***** Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

SLO 44

ID : 033-213300700-20220412-202224-DE

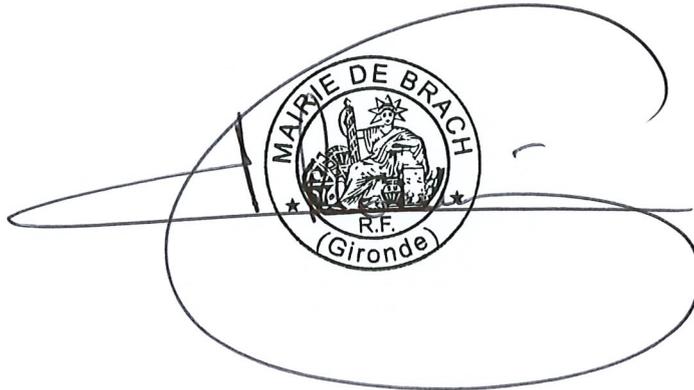
- Gestion des activités extra scolaires dans le cadre de l'accueil des enfants toute la journée pendant les vacances scolaires

Pour les enfants scolarisés en collège ou en lycée :

- Gestion des activités jeunesse : séjours.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97
